

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12/10/2022 – 20 H 30
COMMUNE DE VENDEGIES-SUR-ECAILLON**

Nombre de conseillers en exercice : 14 puis 15 après installation de M. Hubert CARPENTIER

Étaient présents (12) : M. Daniel BOUTELIER, M. Benoit CARION, M. Cédric DERET, M. Jacques DOMAS, M. Jean FAURE, MME Joselyne GILLERON, MME Marie GUILLAUMON, M. Hubert CARPENTIER (installé à compter du point n°3), M. Louis LEBRIEZ, MME Nathalie LODATO, M. Philippe PIERART (présent à 20h36), MME Catherine WITASSE.

Avaient donné pouvoir (1) :

Mme Mélanie BACQ donne pouvoir à M. Daniel BOUTELIER

Étaient absents excusés (1) :

MME Mélanie BACQ

Absents (2) :

MME Brigitte DECAUX

MME Amélie GALET

Désignation du Secrétaire de séance par le Conseil Municipal :

M. Louis LEBRIEZ est nommé Secrétaire de Séance

Président de séance : M. Jean FAURE

Vérification du quorum en début de séance :

14 conseillers en exercice – quorum à atteindre : 8

10 conseillers présents (12 en cours de séance). Le quorum est atteint en début de séance.

Date de publication du Procès-Verbal : 19/10/2022

ORDRE DU JOUR :

DCM 2022/7/1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 28/09/2022	2
DCM 2022/7/2 : INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL	2
DCM 2022/7/3 : CONSTITUTION DES DIFFERENTES COMMISSIONS – MISE A JOUR :	2
Commission travaux – Environnement – Sécurité :	3
Commission culture et communication :	3
Commission communale des impôts indirects :	3
DCM 2022/7/4 : DELEGUE AU SIDEC – MISE A JOUR :	3
DCM 2022/7/5 : DELEGUE AU SIVU MURS-MITROYENS – MISE A JOUR :	4
DCM 2022/7/6 : DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE :	5
QUESTIONS DIVERSES :	6

M. Benoit CARION précise qu'il enregistre la séance.

**DCM 2022/7/1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU
28/09/2022**

Thème : institutions_et_vie_politique / Fonctionnement des assemblées

M. Cédric DERET tient à revenir sur les propos de M. le Maire indiquant qu'il ne connaissait pas de Maire s'étant attribué les fonctions d'Officier de Police Judiciaire permettant la verbalisation des contrevenants, notamment sur le domaine public routier. M. C. DERET précise qu'un article de journal, publié très récemment, évoque justement ce sujet puisque le Maire et les adjoints de la commune de Marpent ont décidé de verbaliser eux-mêmes les véhicules mal stationnés.

M. Jean FAURE lui répète que, ne connaissant pas M. le Maire de Marpent, il réitère et indique qu'il ne connaît pas, personnellement, de Maire s'étant attribué ces fonctions.

Après avoir débattu sur le PV, le Conseil est invité à voter.

Vote - Contre : 0 / Abstention : 3 / Pour : 9

DCM 2022/7/2 : INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Thème : institutions_et_vie_politique / Fonctionnement des assemblées

Date de transmission au contrôle de légalité : 13/10/2022
Date d'affichage : 13/10/2022

Monsieur Guillaume DELATTE, élu sur la liste «Ensemble Vendegies Demain», a présenté par courrier reçu en mairie le 26 septembre 2022, sa démission de son mandat de conseiller municipal. Monsieur le Sous-Préfet a été informé de cette démission en application de l'article L 2121-4 du CGCT. Conformément aux règles édictées à l'article L.270 du Code électoral « *le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette même liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.[...]* ».

Monsieur Hubert CARPENTIER est donc appelé à remplacer Monsieur Guillaume DELATTE au sein du conseil municipal.

Le tableau du conseil municipal est mis à jour en conséquence.

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la démission de Monsieur Guillaume DELATTE et de l'installation de Monsieur Hubert CARPENTIER en qualité de conseiller municipal.

M. Benoit CARION demande si la lettre de démission de M. Guillaume DELATTE évoquait une quelconque raison à ce retrait du Conseil Municipal.

M. le Maire lui indique que la lettre a été envoyée en courrier recommandé avec accusé de réception et qu'elle ne contient aucun motif relatif à cette démission.

**DCM 2022/7/3 : CONSTITUTION DES DIFFERENTES COMMISSIONS – MISE A
JOUR :**

Thème : institutions_et_vie_politique / Fonctionnement des assemblées

Date de transmission au contrôle de légalité : 19/10/2022
Date d'affichage : 19/10/2022

Compte tenu de la démission d'un conseiller et de l'installation de son successeur, il y a lieu de mettre à jour les différentes commissions instituées le 17/06/2021.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret conformément à l'article L 2121-21 du CGCT. Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations et de procéder à leur désignation par vote ordinaire.

Il est proposé au conseil de se prononcer sur la désignation d'un membre remplaçant des commissions par vote ordinaire.

Vote - Pour à l'unanimité le conseil accepte le vote ordinaire.

Il est précisé que le Maire est le président de droit des commissions municipales.

Commission travaux - Environnement - Sécurité :

Il est demandé aux conseillers qui souhaitent candidater de se faire entendre.

Candidat(s) : Mme Nathalie LODATO candidate au poste.

M. Hubert CARPENTIER demande s'il est possible que des personnes extérieures expertes dans le domaine intègrent ces commissions.

M. le Maire lui précise que les commissions municipales sont composées exclusivement de membres du Conseil Municipal mais que rien n'empêche, au moment du déroulement d'une de ces commissions, qu'une ou plusieurs personne(s) extérieure(s) apporte(nt) son expertise professionnelle dans les domaines dont font l'objet les sujets des commissions.

Le conseil est invité à se prononcer.

Vote - obtention du poste à MME Nathalie LODATO : Pour à l'unanimité

M. Benoit CARION demande s'il est possible qu'un élu de l'opposition candidate à ces commissions. M. le Maire lui répond que le nombre d'élus de l'opposition dans chaque commission est atteint et que seuls les élus de la majorité sont admis à reprendre cette place.

Nouvelle composition de la commission travaux, environnement et sécurité : M. Daniel BOUTELIER, MME Joselyne GILLERON, M. Louis LEBRIEZ, MME Amélie GALET, MME Nathalie LODATO, M. Benoit CARION

Commission culture et communication :

Il est demandé aux conseillers qui souhaitent candidater de se faire entendre.

Candidat(s) : M. Philippe PIERART

Le conseil est invité à se prononcer.

Vote - obtention du poste à M. Philippe PIERART : Pour à l'unanimité

Nouvelle composition de la commission culture et communication : M. Jacques DOMAS Jacques, M. Philippe PIERART, MME Brigitte DECAUX, MME Mélanie BACQ, MME Catherine WITASSE, MME Marie GUILLAUMON.

Commission communale des impôts indirects :

Il est demandé aux conseillers qui souhaitent candidater de se faire entendre.

Candidat(s) : MME Catherine WITASSE

Le conseil est invité à se prononcer.

Vote - obtention du poste à MME Catherine WITASSE : Pour à l'unanimité

Nouvelle composition de la commission :

6 titulaires : MME Joselyne GILLERON, MME Brigitte DECAUX, M. Cédric DERET, M. Daniel BOUTELIER, MME Catherine WITASSE, M. Jacques DOMAS.

6 suppléants : M. Benoit CARION, MME Amélie GALET, M. Phillippe PIERART, M. Louis LEBRIEZ, MME Mélanie BACQ, MME Nathalie LODATO.

DCM 2022/7/4 : DELEGUE AU SIDEC – MISE A JOUR :

Thème : institutions_et_vie_politique / Désignation de représentants

Date de transmission au contrôle de légalité : 13/10/2022

Date d'affichage : 13/10/2022

Suite à la démission d'un conseiller municipal, il y a lieu de désigner un nouveau délégué auprès du Syndicat Intercommunal de l'Energie du Cambrésis.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret conformément à l'article L 2121-21 du CGCT. Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations et de procéder à leur désignation par vote ordinaire.

M. le Maire demande s'il y a des objections à passer au vote ordinaire. Sans objection, la désignation du délégué au SIDEC se fera au vote ordinaire.

Vote – Pour à l'unanimité le conseil accepte le vote ordinaire.

Il est demandé aux conseillers qui souhaitent candidater de se faire entendre.

Candidat(s) : M. Philippe PIERART.

M. le Maire demande de passer au vote acceptant la délégation de M. Philippe PIERART auprès du SIDEC :

Vote - représentation par M. Philippe PIERART de la commune auprès du SIDEC : Pour à l'unanimité

Nouvelle composition des délégués au SIDEC :

2 titulaires : M. Philippe PIERART, M. Jacques DOMAS

2 suppléants : M. Daniel BOUTELIER, M. Louis LEBRIEZ

DCM 2022/7/5 : DELEGUE AU SIVU MURS-MIToyENS – MISE A JOUR :

Thème : institutions_et_vie_politique / Désignation de représentants

Date de transmission au contrôle de légalité : 13/10/2022

Date d'affichage : 13/10/2022

Suite à la démission d'un conseiller municipal, il y a lieu de désigner un nouveau délégué auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « Murs Mitoyens ».

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret conformément à l'article L 2121-21 du CGCT. Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations et de procéder à leur désignation par vote ordinaire.

M. le Maire demande s'il y a des objections à passer au vote ordinaire. Sans objection, la désignation du délégué au SIDEC se fera au vote ordinaire.

Vote - Pour à l'unanimité le conseil accepte le vote ordinaire.

Il est demandé aux conseillers qui souhaitent candidater de se faire entendre.

Candidat(s) : M. Benoit CARION

M. le Maire demande de passer au vote acceptant la délégation de M. Benoit CARION auprès du SIVU Murs Mitoyens :

Vote - représentation par M. Benoit CARION de la commune auprès du SIVU Murs Mitoyens : Pour à l'unanimité

Nouvelle composition des délégués au SIVU MURS-MIToyENS :

2 titulaires : MME Joselyne GILLERON, M. Benoit CARION.

DCM 2022/7/6 : DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE :

Thème : finances / Décisions budgétaires

Date de transmission au contrôle de légalité : 13/10/2022
Date d'affichage : 13/10/2022

- Vu l'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales,
- Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14,
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 4 avril 2022 approuvant le Budget Primitif et la délibération en date du 28 juin 2022 approuvant le Budget Supplémentaire,

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal.

En section d'investissement, il convient de prendre en compte les dépenses suivantes :

- Chapitre 23 – Compte 2313 : Paiement du solde des factures lots 01 et 05 du marché de construction de l'école : + 29 000 €
- Chapitre 21 – Compte 2188 : Achat de stores et remise en fonctionnement des sanitaires de la garderie : + 3 000 €
- Chapitre 16 – compte 1641 : Prise en compte du remboursement du capital de l'emprunt de 300 000 € contracté fin 2020 : + 4 000 €

En section de fonctionnement, les dépenses suivantes :

- Chapitre 66 – compte 66111 : Prise en compte du remboursement des intérêts de l'emprunt de 300 000 € contracté fin 2020 : + 3 000 €
- Chapitre 67 – compte 678 : Paiement des ouvriers communaux ayant découvert le trésor au presbytère, lors des travaux de rénovation : + 12 000 €
- Chapitre 011 – compte 6188 : Modification d'écriture comptable en réduisant le compte 6188 du montant du trésor pour les ouvriers : - 12 000 €

Pour la bonne information du Conseil, nous vous établissons une vue des différents votes depuis le BP 2022 incluant la présente décision modificative.

DATE DE VOTE	SECTION ET N° DECISION	DEPENSES	RECETTES
04/04/2022	FONCTIONNEMENT BP	714 691,90 €	762 459,13 €
28/06/2022	FONCTIONNEMENT BS – DM N°1	57 729,00 €	11 186,00 €
28/06/2022	RESULTAT REPORTE		123 097,53 €
12/10/2022	FONCTIONNEMENT DM N°2	3 000,00 €	
	TOTAL FONCTIONNEMENT	775 420,90 €	896 742,66 €
04/04/2022	INVESTISSEMENT BP	290 727,36 €	392 091,11 €
28/06/2022	INVESTISSEMENT BS – DM N°1	34 189,00 €	278 606,32 €
28/06/2022	EXCEDENTS FONCTIONNEMENT DE	188 219,04 €	
12/10/2022	INVESTISSEMENT DM N°2	36 000,00 €	
	TOTAL INVESTISSEMENT	549 135,40 €	670 697,43 €
		1 324 556,30 €	1 567 440,09 €

Le conseil est informé qu'une potentielle nouvelle décision modificative pourrait être proposée au vote avant la fin de l'année et ceci afin d'ajuster les dépenses relatives aux charges (notamment de personnel et élus, suite à l'augmentation du point d'indice en juillet dernier et à la fourniture de gaz et d'électricité).

À l'heure où nous travaillons sur ce conseil, il reste :

- 91 955.29 € de crédits au chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés.
En notant qu'il reste 3 mois de rémunération à établir en 2022.
- 12 895.15 € de crédits au chapitre 65 – Autres charges de gestion courante [comprenant indemnités des élus + contributions incendie / eaux pluviales / murs mitoyens].
- 59 984.16 € de crédits au chapitre 011 – Charges à caractère général

M. le Maire demande s'il y a des questions au sujet de cette décision modificative budgétaire. Sans question, il est proposé de passer au vote.

Vote – Contre : 0 / Abstention : 3 / Pour : 10
--

QUESTIONS DIVERSES :

- a. Question de M. B. CARION : *Pouvez-vous nous dire pourquoi le contrat d'un des agents des services techniques n'a pas été reconduit ?*

M. J. FAURE indique que le contrat de cet agent était prévu pour une durée d'un an. Le choix a été fait de recruter sous contrat un agent déjà en place depuis plusieurs années dans la commune. Les finances communales ne sont actuellement pas en capacité d'accueillir un second contrat public.

M. B. CARION précise que cet agent est reconnu travailleur handicapé. Il s'inquiète de voir un élément en moins dans l'équipe des agents des services techniques.

M. le Maire précise que par ailleurs, un agent en apprentissage a été recruté. M. B. CARION relève que cet agent n'est pas à temps plein. M. le Maire ajoute que cet agent est en formation environ 1 semaine par mois et le reste du temps, à temps plein, au sein de la commune.

M. Daniel BOUTELIER signale que le conseiller Pôle Emploi de l'agent technique qui n'a pas été renouvelé nous avait contacté courant de l'été pour connaître notre intention à son sujet. La commune aurait de nouveau repris cet agent en contrat aidé (dénommé aujourd'hui « Parcours Emploi Compétences ») toutefois ces contrats n'ont pas été reconduits par le Gouvernement et ne sont aujourd'hui ouverts qu'aux postes relatifs aux activités scolaires et périscolaires. Cette décision gouvernementale a été prise courant du mois d'août.

Par ailleurs, il note que l'agent n'a pas été « mis dehors » mais qu'il s'agissait bien de la fin d'un contrat à durée déterminée.

- b. Question de M. B. CARION : *Un agriculteur continue d'annexer des chemins, entre autres, par exemple, derrière la rue de Roniau, j'ai cru comprendre que la mairie était au courant du problème, mais c'est de pire en pire, quelles démarches ont été entreprises ?*

M. H. CARPENTIER croit savoir que cet accès serait privatif.

M. B. CARION lui demande si, en tant que Président de l'AFR, il n'était pas possible d'être certain de ce point ? Sachant que des traces récentes d'extension montrent que les choses n'évoluent pas. Le chemin rural n'existe plus à l'heure actuelle.

M. J. FAURE souligne que la mairie a déjà rencontré l'agriculteur en question et qu'il lui a déjà été envoyé des courriers relatifs à ces faits. La Sous-Préfecture est également au courant.

M. D. BOUTELIER annonce qu'un nouveau contact sera pris avec la Sous-Préfecture pour une histoire qui date depuis plusieurs années et qui a déjà fait l'objet de courriers.

M. H. CARPENTIER tient à évoquer le chemin de la Petite Chaussée [chemin reliant la rue de Solesmes et la RD 114 en direction de Saulzoir]. En effet, un sinistre dû à une fuite du réseau d'eau potable a provoqué un ruissellement important et donc l'apparition de ravines empêchant l'utilisation de ce chemin rural. M. Carpentier attend une réaction de la part de Noréade.

M. D. BOUTELIER précise que Noréade a bien été averti du problème. Il indique toutefois qu'il ira remettre quelques cailloux pour combler ces ravines le temps de trouver une solution durable.

M. B. CARION indique que ce n'est pas à la mairie de payer ce genre d'intervention.

M. J. FAURE rappelle que les partenaires de la commune ne peuvent répondre instantanément aux diverses sollicitations.

Après les questions diverses, M. J. FAURE apporte ensuite quelques informations au conseil.

Installation d'un râtelier à vélos à l'école :

Suite aux remarques de certains conseillers et des parents d'élèves, un râtelier à vélos a été installé sous l'avancée de la façade de l'école Y. Bourrel.

Participation citoyenne – voisins vigilants :

M. le Sous-Préfet sera présent le 26/10/2022 à 14h30 pour officialiser le protocole Participation citoyenne mis en place dans la commune il y a quelques mois. Les conseillers municipaux et les membres de ce dispositif recevront une invitation officielle.

Point sur la réunion d'aménagement du Gros Caillou :

M. le Maire rappelle qu'une réunion s'est tenue le 30/09/22 à 14h00 en présence de certains conseillers municipaux, de l'Architecte des Bâtiments de France et du représentant de la société WPD, en charge du financement et de l'installation du mobilier autour du Gros Caillou. Cet aménagement est proposé afin d'atténuer la nuisance visuelle que peut représenter l'installation d'éoliennes sur le territoire de la commune de Saulzoir.

L'objet de la réunion était de s'assurer que l'Architecte des Bâtiments de France soit en accord avec les travaux prévisionnels. Ainsi il a été évoqué le remplacement des bancs, des poubelles et l'installation d'une table d'orientation. M. l'Architecte des Bâtiments de France préconisant un style sobre mettant en valeur le paysage.

Éventuellement, nous pourrions en profiter pour réaménager le site se trouvant un peu plus bas, là où actuellement, nos agents techniques entreposent leurs déchets verts.

M. C. DERET demande si le projet est ouvert à la concertation. M. J. FAURE lui rappelle que tous les conseillers étaient conviés à cette réunion bien que, comme le fait remarquer M. C. DERET, l'heure n'était pas appropriée aux activités de tous les conseillers. M. J. FAURE précise qu'il n'est pas libre de décider du jour et de l'heure de ce type de réunion, mais qu'il est contraint de s'adapter aux jours et horaires proposés par l'Architecte des Bâtiments de France et du représentant de la société WPD.

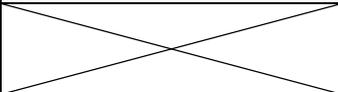
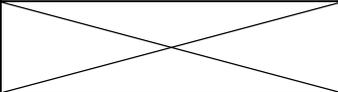
MME M. GUILLAUMON demande si quelque chose peut être proposé par les membres du Conseil Municipal et des personnes extérieures. Par exemple être en contact avec l'Association des Parents d'Elèves qui pourrait proposer des installations simples à réaliser par les écoles (ex : type maisons à insectes ou autre).

M. le Maire insiste sur le fait que l'Architecte des Bâtiments de France souhaite que l'environnement direct du Gros Caillou reste au maximum à l'état naturel.

MME M. GUILLAUMON précise que l'installation pourrait justement se faire en contrebas, là où il y a actuellement un stockage de déchets verts.

M. le Maire n'est pas contre la concertation sur les types de poubelles, bancs et table d'orientation à choisir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h18.

<u>NOM PRENOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>SIGNATURE</u>
MME Mélanie BACQ	Conseillère Municipale	
M. Daniel BOUTELIER	Conseiller Municipal / Adjoint au Maire	
M. Benoit CARION	Conseiller Municipal	
M. Hubert CARPENTIER	Conseiller Municipal	
MME Brigitte DECAUX	Conseillère Municipale	
M. Cédric DERET	Conseiller Municipal	
M. Jacques DOMAS	Conseiller Municipal / Adjoint au Maire	
M. Jean FAURE	Président / Maire	
MME Amélie GALET	Conseillère Municipale	
MME Joselyne GILLERON	Conseillère Municipale / Adjoint au Maire	
MME Marie GUILLAUMON	Conseillère Municipale	
M. Louis LEBRIEZ	Secrétaire de Séance / Conseiller Municipal	
MME Nathalie LODATO	Conseillère Municipale / Adjoint au Maire	
M. Philippe PIERART	Conseiller Municipal	
MME Catherine WITASSE	Conseillère Municipale	